

LES STATUTS TYPES DE L'ASSOCIATION

POURQUOI ?

- ▶ Les statuts sont les textes qui vont régir le fonctionnement de l'association.
- ▶ Ils permettent de matérialiser les termes du contrat d'association.
- ▶ Ils sont donc, comme n'importe quel contrat, opposables au tiers.

COMMENT ?

- ▶ Ils doivent comprendre tous les éléments nécessaires au fonctionnement de l'association.
- ▶ Les principales rubriques sont les suivantes :
 - Constitution et dénomination
 - Buts
 - Affiliation
 - Siège Social
 - Durée de l'association
 - Composition de l'association
 - Admission et adhésion
 - Perte de la qualité de membre
 - Sections
 - Ressources de l'association
 - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire
 - Conseil d'administration et son fonctionnement
 - Modalités de mise en œuvre du règlement intérieur
 - Modalités de dissolution

CONSEILS

- ▶ Afin d'être valable, les statuts doivent avoir été approuvés par l'assemblée générale et être déposés en Préfecture
- ▶ Toute modification doit également être approuvée par l'assemblée générale (ou autre selon les modalités de statuts), déposée en Préfecture et indiquée sur le registre spécial.